



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4105

Lyon 5e - Restructuration du Site de l'Antiquaille - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon de parcelles - EI 05133 – 05110 – n° inventaire 05133T001-05 – 05110T002-02 – 05110V001 (en partie) – Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la SACVL des volumes 100 et 108 – 28, montée du Chemin Neuf / rue de l'Antiquaille – EI 05110 – n° inventaire 05110V002 - 05110V003 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n°2015-1

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4105 - LYON 5E - RESTRUCTURATION DU SITE DE L'ANTIQUAILLE - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA VILLE DE LYON A LA METROPOLE DE LYON DE PARCELLES - EI 05133 – 05110 – N° INVENTAIRE 05133T001-05 – 05110T002-02 – 05110V001 (EN PARTIE) – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA VILLE DE LYON AUPRES DE LA SACVL DES VOLUMES 100 ET 108 – 28, MONTEE DU CHEMIN NEUF / RUE DE L'ANTIQUAILLE – EI 05110 – N° INVENTAIRE 05110V002 - 05110V003 - OPERATION 60021836 « FRAIS NOTARIES POUR ACQUISITIONS GRATUITES 2015-2020 », PROGRAMME 00020, AP N°2015-1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier »

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Par délibérations n°2008/8876 du 18 février 2008 et n° 2015/1151 du 1^{er} juin 2015, vous avez approuvé le principe d'un échange foncier entre la Ville de Lyon et la SACVL dans le cadre du projet de restructuration du site de l'Antiquaille situé à Lyon 5^{ème}.

Par délibération n° 2018/3813 du 28/05/2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée "Acquisitions foncières 2015-2020", AP n° 2015-1, programme 00020.

Dans cette même perspective, vous avez également, par délibération n°2010/2764 du 13 septembre 2010, approuvé la cession de différentes parcelles par la Ville de Lyon au profit de la SACVL.

Après plusieurs années de travaux d'aménagement du site de l'Antiquaille, la SACVL s'apprête à achever l'opération susvisée. Après discussions, les différents acteurs présents sur le site se sont mis d'accord sur les dernières rétrocessions à intervenir entre eux afin de mettre en cohérence la propriété des parcelles avec la réalité foncière du site.

Dès lors, il vous est proposé d'approuver la cession de différentes parcelles au profit de la Métropole de Lyon, laquelle les intégrera dans son domaine public de voirie. Il s'agit des parcelles et volumes suivants :

- Parcelles vendues par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon :

| Parcelles cadastrales | Superficie |
|-----------------------|-------------------|
| AL 153 | 42 m ² |
| AL 157 | 1 m ² |
| AL 161P | 1 m ² |

| | |
|---------|--------------------|
| AL 162 | 195 m ² |
| AL 164P | 3 m ² |
| AL 165 | 24 m ² |
| AL 166 | 44 m ² |
| | |
| Total | 310 m ² |

- Volume vendu par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon :

| Volume immobilier | Superficie |
|---|-------------------|
| Volume 89 : issu du volume 66 correspondant au jardin André Malraux, volume désormais numéroté 88, sur parcelle AL 22 | 17 m ² |

Compte tenu de l'intérêt général de la présente opération, il vous est proposé de céder les parcelles et volume susvisés à la Métropole à l'euro symbolique conformément à l'avis de France Domaine n°2018-385V885 en date du 17 mai 2018.

Parallèlement, il est convenu que le volume 108 de 4 mètres carrés et que le volume 100 de 275 mètres carrés de la parcelle AL 22, communément appelé « espace du cèdre », soient rétrocédés par la SACVL à la Ville de Lyon qui les gèrera au titre de sa compétence en espaces verts. Ce dernier volume d'une superficie de 275 mètres carrés, et d'une profondeur de 50 centimètres, ne comprend ni le tréfonds, ni les caves et murs de soutènement rattachés à ces dernières et s'arrête aux droits des gradins. Cette acquisition se fera également à l'euro symbolique, conformément au même avis susénoncé.

Il est enfin précisé que l'état descriptif de division en volumes du site sera modifié afin de tenir compte des évolutions précitées.

Cette acquisition et les frais notariés estimés à 900 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020.

Vu l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations n° 2008/8876 du 18 février 2008, n°2010/2764 du 13 septembre 2010, et 2015/1151 du 01 juin 2015, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2018-385V885 en date du 17 mai 2018 ;

Vu les projets d'acte de cession ;

Vu l'avis favorable de Mme le Maire du 5^{ème} arrondissement du 10 août 2018;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La cession des parcelles AL 153, AL 157, AL 161P, AL 162, AL 164P, AL 165 et AL 166 et du volume 89 issu du volume 66 (parcelle AL22) à l’euro symbolique au profit de la Métropole de Lyon est approuvée.

2. L’acquisition à l’euro symbolique des volumes 100 et 108 issus de la parcelle AL 22 auprès de la SACVL est approuvée.

3. Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes authentiques à intervenir, le modificatif à l’état descriptif de division en volumes, ainsi que tout document y afférent.

4. L’acquisition et les frais notariés de 900 euros sont à financer par affectation d’une partie de l’AP n°2015-1, programme 00020 dans le cadre de l’opération 60021836 « Frais notariés pour acquisition gratuites 2015-2020 »

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d’équipement pluriannuel, la dépense en résultant à laquelle s’ajoutent les frais notariés estimés à 900 euros, seront financés à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 » et seront imputés sur les chapitre 21, fonction 823, selon la décomposition de l’échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2018 : 901,00 euros.

6. Les modifications (entrée, sortie et régularisation) apportées au patrimoine de la Ville de Lyon seront réalisées conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14 comme suit :

| Etat | N° inventaire | Désignation | Surface acquise m ² | Surface cédée m ² | Surface de l’EI | Compte nature | Montant € | Observations |
|---------|---------------|--|--------------------------------|------------------------------|-----------------|---------------|-----------|--|
| Archivé | 05244T002 | Terrain | / | / | / | 2113 | / | Suite aux différentes cessions, les parcelles restantes ont été intégrées à l’EI 05110 |
| Sortie | 05133T001-05 | Parcelles de terrain (AL 153, AL 157 et AL 166) | / | 87,00 | 87,00 | 2113 | | |
| Sortie | 05110T002-02 | Parcelles de terrain (AL 161 en partie, AL162, AL164 en partie et AL165) | / | 223,00 | 313,00 | 2113 | | La Ville de Lyon reste propriétaire de 90 m ² (05110T002-03) |

| | | | | | | | | |
|---------|-----------|-----------------------------|----------|-------|-----------|------|--|--|
| Archivé | 05110V001 | Volume 66 | | | 1 790 ,00 | 2113 | | Le volume est scindé en 2 autres volumes (88 et 89). La Ville de Lyon reste propriétaire volume 88 de 1 773 m ² (05110V004) et cède le volume 89 à La Métropole |
| Sortie | 05110V001 | Volume 89 | / | 17,00 | / | 2113 | | |
| Entré | 05110V004 | Volume 88 | 1 773,00 | / | / | 2113 | | |
| Entré | 05110V002 | Volume 100 | 275,00 | / | / | 2113 | | |
| Entré | 05110V003 | Volume 108 | 4,00 | / | / | 2113 | | |
| Entré | 05110V002 | Frais notariés - Volume 100 | 275,00 | / | / | 2113 | | |
| Entré | 05110V003 | Frais notariés - Volume 108 | 4,00 | / | / | 2113 | | |

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY